

## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

### ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DES PUBLICATIONS DE PRESSE ET SERVICES DE PRESSE EN LIGNE D'INFORMATION GÉNÉRALE, JUDICIAIRE OU TECHNIQUE SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DANS LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

La liste est fixée chaque année, au mois de décembre, par arrêté préfectoral.

Pour mémoire, les modalités d'inscription sont régies par :

- la loi 55-4 du 4 janvier 1955, modifiée (notamment par la loi 2019-486 du 22 mai 2019)
- le décret 2019-1216 du 21 novembre 2019, modifié par le décret 2020-1178 du 25 septembre 2020
- les lignes directrices rédigées par le Ministère de la Culture, disponibles sur son site (<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Presse/Aides-a-la-Presses/Annonces-judiciaires-et-legales-lignes-directrices-2020>)

#### Conditions à remplir- dispositions pour la liste de 2021

- 1) être inscrit sur les registres de la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP)
- 2) ne pas avoir pour objet principal la diffusion de messages publicitaires ou d'annonces :
  - les publications de presse *ne doivent pas consacrer plus de la moitié de leur surface à la publicité, aux annonces classées et aux annonces judiciaires et légales*
  - attention :** *dérogation dans le cadre de l'établissement de la liste 2021, les publications de presse sollicitant leur habilitation, inscrites à la CPPAP, sont réputées satisfaire ce critère jusqu'à réexamen par la CPPAP*
  - les services de presse en ligne d'information générale, judiciaire ou technique ne peuvent avoir pour objet principal la diffusion de messages publicitaires, d'annonces classées et d'annonces judiciaires et légales
- 3) être édité depuis plus de 6 mois
- 4) comporter un volume substantiel d'informations générales dédiées au département et renouvelés sur une base au moins hebdomadaire
- 5) justifier d'une diffusion ou d'une audience :
  - **pour les publications imprimées :** *Justifier d'une diffusion payante correspondant à une vente effective au public, au numéro ou par abonnement au moins égale au minimum fixé par décret à savoir : 1800 pour le département d'Eure-et-Loir (il n'y a plus d'habilitations par arrondissement). La vente effective est réalisée à un prix marqué ayant un lien réel avec les coûts sans que la livraison du périodique s'accompagne de la fourniture gratuite ou payante de marchandises ou de prestations de services ne présentant pas un lien avec l'objet principal de la publication*
  - attention :** *dérogation, dans le cadre de l'établissement de la liste 2021, pour les publications de presse habilitées, en 2019, sur une partie seulement du département. Les publications de presse concernées devront justifier d'une diffusion au moins égale aux minima requis fixés (par décret 55-1650 du 17 décembre 1955, avant son abrogation) pour le ou les arrondissements pour lesquels elles étaient habilitées en 2019.*
  - **pour les services de presse en ligne :**
    - Justifier d'une diffusion payante correspondant à une vente effective par abonnement au moins égale au minimum fixé par décret : 1800, pour le département d'Eure-et-Loir
    - Cette vente effective est réalisée à un prix public ayant un lien réel avec les coûts sans que la diffusion du service s'accompagne de la fourniture gratuite ou payante de marchandises ou de prestations de services ne présentant pas un lien avec l'objet principal du service
    - ou**
    - Justifier d'une fréquentation exprimée en nombre de visites hebdomadaires au moins égale au minimum fixé par décret : 9000, pour le département d'Eure-et-Loir

Les demandes d'inscription sur la liste doivent être présentées **en utilisant les formulaires de demande et d'attestation sur l'honneur mis en ligne** (modèles différents selon qu'il s'agit d'une publication de presse ou d'un service de presse en ligne) **et accompagnées des justificatifs indiqués sur ces formulaires.**

**Elles sont à adresser avant le 4 décembre 2020 à :**

Préfecture d'Eure-et-Loir, Bureau des procédures environnementales, Place de la République CS 80537 28019 CHARTRES cedex